FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

50 Rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

◈◈◈◈◈

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 06 JUIN 2019

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

50 Rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

◈◈◈◈◈

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

50 Rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADALEA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 2.4.1.1 de l'annexe, votre association a constitué des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association décrite dans la note 2.4.1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette méthode.

Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tels que décrits dans la note 2.4 de l'annexe. S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre association pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes assurés que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans la note 2.4 de l'annexe.

Par ailleurs, la note 2.6.2 de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la comptabilisation des subventions d'exploitation. Nos travaux ont consisté à examiner les décisions d'attribution de subventions et à vérifier par sondage l'application de la méthode décrite dans la note 2.6.2 de l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ADALEA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ADALEA ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 22 Mai 2019

pour la SAS FITECO

Magali COSQUER
Commissaire aux Comptes

KPMG

Bilan actif

Adalea Ass

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	67 457	65 616	1 840	20 916
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**67 457**	**65 616**	**1 840**	**20 916**
	Immobilisations corporelles	Terrains	323 300		323 300	323 300
		Constructions	1 132 094	513 031	619 062	166 177
		Inst.techniques, mat.out.industriels	101 694	77 719	23 974	25 618
		Autres immobilisations corporelles	1 279 895	603 807	676 088	150 086
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours	2 563		2 563	926 236
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**2 839 547**	**1 194 559**	**1 644 988**	**1 591 419**
	Immobilisations financières (2)	Participations	2 896		2 896	2 896
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	232		232	232
		Prêts	91 726		91 726	82 093
		Autres immobilisations financières	26 123		26 123	24 803
		TOTAL	**120 978**		**120 978**	**110 025**
		Total I	**3 027 983**	**1 260 175**	**1 767 807**	**1 722 361**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande					18 689
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	927 207	10 053	917 153	709 887
		Autres créances	131 775		131 775	136 569
		TOTAL	**1 058 982**	**10 053**	**1 048 929**	**846 456**
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement	2 720 724		2 720 724	2 710 826
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 861 709		1 861 709	1 838 599
		Charges constatées d'avance (4)	4 751		4 751	4 819
		Total II	**5 646 167**	**10 053**	**5 636 114**	**5 419 392**
Charges à répartir sur plusieurs exercices		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**8 674 150**	**1 270 229**	**7 403 921**	**7 141 753**

Renvois

(1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)

Engagements reçus

Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents
Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre
Autres

Visé par le Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V3.12.6

Adalea Ass

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	405 290	405 290
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	3 269 360	2 075 074
		Report à nouveau		
		Résultat de l'exercice	103 851	520 547
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de repris		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs	318 933	992 671
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	415 973	71 663
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	**4 513 408**	**4 065 247**
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	534 503	555 741
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	836 932	1 013 848
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	**1 371 435**	**1 569 590**
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	531 489	615 355
		Emprunts et dettes financières divers (3)	9 816	9 216
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 494	179 520
		Dettes fiscales et sociales	553 885	517 410
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 986
		Autres dettes	142 971	155 886
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance	1 419	19 540
		Total III	**1 519 077**	**1 506 915**
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	**7 403 921**	**7 141 753**
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	1 519 077	1 506 915
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Visé par le Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V3.12.6

KPMG

Compte de résultat

Adalea Ass

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires	745 032	767 400
	Autres services	999 459	920 841
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	**1 744 491**	**1 688 241**
	Production stockée		
	Production immobilisée	15 390	41 446
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	130	140
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	3 724 185	3 969 060
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	228 556	342 963
	Autres produits	26 433	120 348
	Total des produits d'exploitation I	**5 739 188**	**6 162 199**
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	320 639	282 502
	Variation de stocks		2 771
	Autres achats et charges externes (1)	1 028 082	1 142 482
	Impôts, taxes et versements assimilés	205 592	194 301
	Salaires et traitements	2 580 168	2 435 080
	Charges sociales	1 042 626	971 759
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations : amortissements	204 528	158 715
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations : provisions		
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant : provisions	10 053	5 137
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges : provisions	110 829	228 463
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	5 288	48 679
	Total des charges d'exploitation II	**5 507 810**	**5 469 894**
	Résultat d'exploitation (I-II)	**231 378**	**692 305**
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	54 255	90 771
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	**54 255**	**90 771**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	8 776	9 430
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	**8 776**	**9 430**
	Résultat financier (V-VI)	**45 479**	**81 341**
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	**276 857**	**773 646**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

Visé par le Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V3.12.6

Adalea Ass

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 162	16 954
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 489	3 942
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	**13 651**	**20 896**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	359 569	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	502	
	Total des charges exceptionnelles VIII	**360 071**	
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	**-346 419**	**20 896**
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	3 502	7 147
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	517 384	366 546
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	340 468	633 395
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	**6 324 480**	**6 640 414**
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	**6 220 629**	**6 119 867**
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	**103 851**	**520 547**

Évaluation des contributions volontaires en nature

Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

Visé par le Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V3.12.6

1 Principes et méthodes comptables

1.1. Généralités

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Il est fait application du plan comptable spécifique aux ESMS.

1.2. Evénements significatifs depuis la clôture de l'exercice

Nous n'avons pas relevé de faits significatifs depuis la date de clôture de l'exercice.

1.3. Incidences des particularités du secteur sanitaire et social sur les comptes

Les résultats dégagés dans le cadre des CPOM sont contrôlés par la DDCS puis ils sont soit repris, soit laissés à la disposition ou à la charge de l'association. Ces résultats, sous contrôle de tiers financeurs, figurent dans le résultat de l'exercice.

Le résultat CPOM qui figure dans le résultat de l'exercice est un résultat comptable.

Il n'inclut pas les résultats antérieurs que les financeurs réincorporent éventuellement dans le budget de l'exercice.

Visé par le Commissaire aux Comptes

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	64 817	2 640	-	-	67 457
Immobilisations corporelles	Terrains	323 300	-	-	-	323 300
	Constructions	620 274	511 821	-	-	1 132 094
	Install. Tech., mat., outillage	88 007	15 556	1 869	-	101 694
	Install. générales, ag. Am. divers	291 120	483 486	-	-	774 607
	Matériel de transport	159 694	74 686	12 000	-	222 380
	Mat bur., informatique, mobilier	209 948	75 009	2 048	-	282 909
	Immo. Corp. En cours	926 237	133 531	1 057 205	-	2 563
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	2 618 580	1 294 089	1 073 122	-	2 839 548
Immobilisations financières	Participations	2 897	-	-	-	2 897
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	233	-	-	-	233
	Prêts et autres immo. financières	106 897	12 363	1 410	-	117 850
	Total IV	110 026	12 363	1 410	-	120 979
Total général		2 793 423	1 309 092	1 074 531	-	3 027 983

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	43 901	21 716	-	65 617
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	454 096	58 936	-	513 032
	Install. Tech., mat., outillage	62 389	16 697	1 367	77 720
	Install. générales, ag. Am. divers	218 075	65 056	-	283 131
	Matériel de transport	119 111	16 607	12 000	123 718
	Mat bur., informatique, mobilier	173 490	25 516	2 048	196 958
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	1 027 161	182 813	15 414	1 194 559
Total général		1 071 062	204 529	15 414	1 260 176

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	43 901	21 716	-	-	-	65 617
Corporelles	1 027 161	182 813	-	15 414	-	1 194 559
TOTAL	1 071 062	204 529	-	15 414	1 260 176	1 260 176

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.2 Actif circulant

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	5 471	10 054	5 471	10 054
Autres	-	-	-	-
TOTAL	5 471	10 054	5 471	10 054

2.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

2.3.1 Le résultat de l'exercice

Le résultat est de 103 851 euros pour l'exercice considéré, qui débute le 01/01/2018 et finit le 31 décembre 2018.

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.3.2 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Apports	60 735			60 735
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)	344 555			344 555
Autres réserves	2 075 075	1 194 285		3 269 360
Résultat de l'exercice	520 547	103 851	520 547	103 851
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	992 672	101 395	775 133	318 934
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)	71 663	353 000	8 690	415 973
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				
Total	4 065 247	1 752 531	1 304 370	4 513 408

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,..). Cet apport est enregistré en fonds associatifs.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité, qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 139 est débité par le crédit du compte 777 quote part de subventions d'investissement réintégrées au résultat pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

Les provisions au bilan, pour un montant de 534 503 euros se décomposent ainsi :

- Une provision de 500 545 euros pour charges
- Une provision de 18 800 euros pour faire face aux risques salariaux existant
- Une provision de 15 158 euros pour remise en état des logements.

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges				
Garanties données clients				
Pertes marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	37 205		37 205	
Impôts				
Renouvellement immobilisation				
Gros. Entretiens, grosses révisions				
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	74 019		55 219	18 800
Autres Provisions pour risques et charges	444 518	110 830	39 644	515 703
Total	555 742	110 830	132 068	534 503

Dont :

Dont dotations et reprises :	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
D'exploitation	555 742	110 830	132 068	534 503
Financières				
Exceptionnelles				
Total	555 742	110 830	132 068	534 503

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.4.1 Passifs non comptabilisés

2.4.1.1 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

A la clôture de l'exercice, il a été opéré un reclassement de la somme de 353 000 € de fonds dédiés vers un poste de subventions d'investissement ce qui s'est traduit comptablement par :

- une reprise de fonds dédiés au compte de résultat ;
- la constatation d'une charge exceptionnelle.

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.4.1.2. Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Libellé	31/12/2017	Reclassement	Dotation	Reprise	31/12/2018
Formation Laïcité	3 000			3 000	0
Hybritel	110 000			10 000	100 000
Mesures ASRL (logement renforcé)	42 500		20 000	36 667	25 833
Renfort Boutique Solidarité	51 922			16 216	35 706
Nuitées d'hôtel dispositif (a)	399 171		197 504	362 156	234 520
CPAM	10 680		10 000	10 680	10 000
Fondation de France 2016	4 840			4 840	0
FNARS subvention travaux Maison Relais	5 000				5 000
SBA	3 500			3 500	0
DDTM code maison arrêt 2017	3 148			3 148	0
FIPD code maison arrêt 2017	2 500			2 500	0
ALT avance	8 275			8 275	0
DDCS Subv animateur 2017	4 375			4 375	0
DDCS renfort SI SIAO 2017	1 087			1 087	0
Pairvie IV 2017	3 148			3 148	0
DDCS Escale familiale 2017	6 647			6 647	0
Fondation CREDIT AGRICOLE 2017	25 000			1 099	23 901
Fondation PSA 2017	6 065			6 065	0
Info DB Fondation UP 2017	36 000			12 000	24 000
ARS - permanence Y LE FOLL	1 580			1 580	0
Dispositif ILM			1 530		1 530
Accompagnement ALT femmes vict violence			13 330		13 330
115 - Bons Taxis 2018			4 000		4 000
Total	728 439	0	246 364	496 983	477 820

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.4.1.3. Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Les projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

	31/12/2017	Reclassement	Dotation	Reprise	31/12/2018
SIAO	119 641	0	9 256	0	128 897
Maison relais	105 954	0	22 495	15 476	112 973
Total	225 595	0	31 751	15 476	241 870

2.4.1.4. Informations sur les autres fonds dédiés

Les fonds perçus dans le cadre du CITS ont été dotés en fonds dédiés pour des projets qui seront réalisés dans les années à venir :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
Formation	13 200		4 926	8 274
Travaux	46 615			46 615
Mise en place PEE/intéressement		62 353		62 353
Total	59 815	62 353	4 926	117 242

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	91 726	91 726	
	Autres	29 253	29 253	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	927 207	927 207	
	Autres	131 775	131 775	
Charges constatées d'avance		4 751	4 751	
TOTAL		1 184 712	1 184 712	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	531 489	76 564	282 253	172 691
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		9 817	9 817		
Fournisseurs et comptes rattachés		279 495	279 495		
Dettes fiscales et sociales		553 885	553 885		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		142 972	142 972		
Produits constatés d'avance		1 419	1 419		
TOTAL		1 519 077	1 064 133	282 253	172 691

Visé par le Commissaire aux Comptes

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	83 773
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

Engagements financiers :

Nantissement du contrat patrimoine option capitalisation à hauteur de 100 000 € pour le prêt DD01782705.

Visé par le Commissaire aux Comptes

2.6 Compte de résultat

2.6.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Pôle logement		**145 947**
1. CHRS Argos		29 802
2. CHRS Ker Gallo		3 368
3. CHRS C. Zetkin		23 596
4. Maison Relais		0
5. Places Stab		1 104
6. Hybritel		8 990
7. ASLL AVDL AESF ASRL		70 565
8. ALT	90	
9. DPSMA		564
10. Bar Robin		4 550
11. S-LOC		0
12. PST		3 498
Pôle Ateliers		**44 777**
1. AT SB		28 712
2. AT P. EXT.		16 065
3. AT ATRM		
4. AT MAIRAICH		
5. AT LOUD		
Pôle A.E.V.S.		**35**
1. AC RSA		8 903
2. A.E.F.		3 791
3. BS	28 888	
4. CD 115		1 390
5. PAS		8 395

Visé par le Commissaire aux Comptes

6. ASEP		8 001
7. SIAO		0
8. PAS CB	334	
9. ACT	1 223	
Pôle Formation	**9 710**	
1. EF. Nord	7 274	
2. EF. Sud		8 347
3. CC	10 783	
Auto-école Loudéac		**7 029**
Auto-école Pontivy & Ploermel	**5 850**	
Vie asso	**78 376**	
Résultat de l'exercice		103 852

2.6.2 Subventions

Les subventions sont comptabilisées dès l'attribution lorsqu'il n'y a pas de conditions suspensives pour le montant prévu dans la convention d'attribution.

Les subventions conditionnées à la réalisation d'un niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées au prorata du niveau de dépenses réalisées. Lorsqu'il existe un risque de reversement, une provision est comptabilisée afin de couvrir le risque de reversement.

Visé par le Commissaire aux Comptes

3 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

3.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…)

Le directeur est rémunéré en application de la convention collective en vigueur dans l'établissement.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2016 car ils n'ont pas été rémunérés.

Visé par le Commissaire aux Comptes

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	0
Non cadres	82	0
TOTAL	101	0

Le nombre d'heures contributives volontaires pour l'année 2018 a été de 1 529 heures soit 0,84 équivalent temps plein.

4.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

Depuis 2016, notre entité a repris en 2016 la provision pour engagements d'indemnités de départ à la retraite puisqu'un versement a été effectué en 2016 à un prestataire extérieur pour couvrir ce risque. Le montant de l'engagement au 31 décembre 2018 calculé par le prestataire extérieur (432 287 € tenant compte d'un départ à 62 ans) étant inférieur à celui du 31 décembre 2017 (456 177 €), aucun versement complémentaire n'a été effectué en 2018.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : pas d'information
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

  Pour la prise en compte de la probabilité de turnover :

  - Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche soit 0,30 %.

  Pour la prise en compte du risque de mortalité :

  - Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.
- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 55 %

Visé par le Commissaire aux Comptes

	Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immbilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	64 817	2 640			67 457
	Total II	**64 817**	**2 640**			**67 457**
Immobilisations corporelles	Terrains	323 300				323 300
	Constructions	620 273	511 820			1 132 094
	Install. techn., matériel, outillage	88 007	15 555	1 868		101 694
	Install.générales, ag. am. divers	291 120	483 486			774 606
	Matériel de transport	159 693	74 686	12 000		222 380
	Mat. bur. et informatique, mobilier	209 947	75 008	2 047		282 908
	Immob. corp. en cours	926 236	128 563	1 052 236		2 563
	Avances et acomptes					
	Total III	**2 618 579**	**1 289 121**	**1 068 153**		**2 839 547**
Immobilisations financières	Participations	2 896				2 896
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés	232				232
	Prêts et autres immob. financières	106 896	12 362	1 409		117 849
	Total IV	**110 025**	**12 362**	**1 409**		**120 978**
	Total général (I+II+III+IV)	**2 793 422**	**1 304 123**	**1 069 563**		**3 027 983**

Visé par le Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V3.12.6

	Immobilisations	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immbilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	43 900	21 715			65 616
	Total II	**43 900**	**21 715**			**65 616**
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions	454 095	58 936			513 031
	Install. techn., matériel, outillage	62 389	16 697	1 366		77 719
	Install. générales, ag. am. divers	218 075	65 056			283 131
	Matériel de transport	119 110	16 607	12 000		123 717
	Mat bur. et informatique, mobilier	173 489	25 516	2 047		196 958
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	**1 027 160**	**182 812**	**15 414**		**1 194 559**
	Total général (I+II+III)	**1 071 061**	**204 528**	**15 414**		**1 260 175**

Visé par le Commissaire aux Comptes

Edité à partir de Loop V3.12.6

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves consécutives à l'octroi de subv. d'invest.				
	Autres réserves réglementées				
	Réserves pour projet associatif				
	Autres réserves	2 075 074	1 264 285	70 000	3 269 360
	Total réserves	**2 075 074**	**1 264 285**	**70 000**	**3 269 360**
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	Total				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	37 205		37 205	
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour charges	518 536	110 829	94 863	534 503
	Total	**555 741**	**110 829**	**132 068**	**534 503**
Provisions pour dépréciation	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières				
	Stocks et en-cours				
	Usagers	5 471	10 053	5 471	10 053
	Autres provisions pour dépréciation				
	Total	**5 471**	**10 053**	**5 471**	**10 053**
Total général des provisions et dépréciations		**561 213**	**120 883**	**137 539**	**544 556**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			120 883	137 543	

Edité à partir de Loop V3.12.6

Visé par le Commissaire aux Comptes

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

50 Rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

◈◈◈◈◈

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

50 Rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application de l'article R314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions passées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. <u>Rémunération de Mr Christophe GUINCHE – Directeur</u>

Personne concernée : Christophe GUINCHE, directeur de votre association

Nature et objet : Rémunération

Modalités : Au cours de cet exercice 2018, la rémunération de Mr Christophe GUINCHE, directeur de notre association s'élève à un montant brut de 46 765 euros dont 4 413 perçus au titre des astreintes (12 semaines).

Fait à SAINT-BRIEUC, le 22 Mai 2019

pour la SAS FITECO

Magali COSQUER
Commissaire aux Comptes